

GRILLE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ **AU 1^{ER} AVRIL 2019**

Original : 2018-07-27 HQD-13, document 2



Hausse moyenne de 0,8 % au 1^{er} avril 2019 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 0,2 %

Article	Article			Prix	Prix	Variation
1er avril	1 ^{er} avril	Tarif	Description	1 ^{er} avril	1 ^{er} avril	1 ^{er} avril
2018	2019		•	2018	2019	2019
2.7	2.5	D	Redevance d'abonnement par jour	40,64 ¢	40,64 ¢	0,0%
			Premiers kWh par jour: 36 kWh en 2018 et 40 kWh en 2019	5,91 ¢	6,07 ¢	2,7%
			Reste de l'énergie	9,12 ¢	9,38 ¢	2,9%
2.18	2.15	DP	Premiers 1 200 kWh par mois	5,82 ¢	5,88 ¢	1,0%
2.10	2.10		Reste de l'énergie	8,85 ¢	8,94 ¢	1,0%
			Prime de puissance, été (> 50 kW)	4,59\$	4,59 \$	0,0%
			Prime de puissance, hiver (> 50 kW)	6,21\$	6,21 \$	0,0%
			Minimum par mois - monophasée	12,18\$	12,18\$	0,0%
			Minimum par mois - triphasée	18,27\$	18,27 \$	0,0%
2.27	2.23	DM	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur	40,64 ¢	40,64 ¢	0,0%
2.27	2.20	J	Premiers kWh par jour par multiplicateur: 36 kWh en 2018 et 40 kWh en 2019	5,91 ¢	6,07 ¢	2,7%
			Reste de l'énergie	9,12 ¢	9,38 ¢	2,9%
			Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	5,40\$	6,21 \$	15,0%
			Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	6,21\$	6,21 \$	0,0%
2.38	2.34	DT	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur	40,64 ¢	40,64 ¢	0,0%
2.50	2.04		Prix de l'énergie : T°≥ -12°C ou -15°C	4,37 ¢	4,37 ¢	0,0%
			Prix de l'énergie : T° < -12°C ou -15°C	25,55 ¢	25,55 ¢	0,0%
			Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	5,40\$	6,21 \$	15,0%
			Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	6,21\$	6,21 \$	0,0%
S. O.	2.58	Mesurage net pour	Prix pour l'électricité injectée (par kWh)	s. o.	2,96 ¢	
3. 0.	2.30	autoproducteur - Option II	pour resetuent injectet (par krin)	5. 0.	2,30 €	s. o.
2.60	2.65	Électricité additionnelle -	Prix plancher (¢/kWh) - prix moyen au tarif M (2e tranche) à 25 kV et 100 % de FU	5,55 ¢	5,59 ¢	0,7%
		Photosynthèse				
s. o.	2.72		- Crédit pour l'énergie effacée (par kWh)	s. o.	50,00 ¢	s. o.
		tarif D				
s. o.	2.81	DPC	Frais d'accès au réseau par jour	s. o.	40,64¢	S. O.
			En période d'hiver :	1		
			40 premiers kWh par jour, en dehors des événements de pointe critique	s. o.	3,98 €	s. o.
			Reste de l'énergie, en dehors des événements de pointe critique	s. o.	7,03 ¢	s. o.
			Énergie consommée pendant les événements de pointe critique	s. o.	50,00 ¢	s. o.
			En période d'été :			
			40 premiers kWh par jour	s. o.	6,07 ¢	S. O.
			Reste de l'énergie	s. o.	9,38 ¢	S. O.
3.2	3.2	G	Redevance d'abonnement par mois	12,33 \$	12,33 \$	0,0%
			Prime de puissance (> 50 kW)	17,49\$	17,64 \$	0,9%
			15 090 premiers kWh par mois	9,81 ¢	9,89 ¢	0,8%
			Reste de l'énergie	7,20 ¢	7,59 ¢	5,4%
			Minimum par mois - monophasée	12,33 ¢	12,33 \$	0,0%
			Minimum par mois - triphasée	36,99\$	36,99\$	0,0%
3.5	3.5	G courte durée	Majoration de la redevance et du montant mensuel minimal	12,33 \$	12,33 \$	0,0%
			Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	5,97\$	6,00\$	0,5%
3.7	3.7	Activités d'hiver	Indice de référence au 31 mars 2006	1,08	1,08	S. O.
			Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2006	2%	2%	s. o.
			Indice de majoration de facture au 1 ^{er} avril 2019 = 1,4249			
s. o.	3.16	Oution de crédit en nointe critique	- Crédit pour l'énergie effacée (par kWh)	s. o.	50,00¢	6.0
5. 0.	5.10	tarif G	- Creun pour renergie erracee (par kwii)	3. 0.	30,004	s. o.
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				
s. o.	3.25	GPC	Frais d'accès au réseau par mois	s. o.	12,33 \$	S. O.
			En période d'hiver :			
			Energie consommée en dehors des événements de pointe critique	s. o.	8,07 ¢	S. O.
			Énergie consommée pendant les événements de pointe critique En période d'été :	s. o.	50,00 €	s. o.
					9,89 ¢	s. o.
			Énergie consommée Minimum par mois - monophasée	s. o.	12,33 \$	
			Minimum par mois - triphasée	s. o. s. o.	36,99\$	s. o. s. o.
4.2	4.5	.,				
	4.2	M	Prime de puissance	14,46\$	14,55 \$	0,6%
			210 000 premiers kWh par mois	4,99 ¢	5,03 ¢	0,8%
			Reste de l'énergie	3,70 ¢ 12,33 \$	3,73 ¢ 12,33 \$	0,8%
			Minimum par mois - triphasée	36,99\$	36,99\$	0,0%
			Minimum par mois - triphasée			
4.7	4.7	M courte durée	Majoration du montant mensuel minimal	s. o.	12,33 \$	S. O.
			Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	5,97\$	6,00\$	0,5%
4.10	4.10	G9	Prime de puissance	4,20\$	4,23 \$	0,7%
			Prix de l'énergie	10,00 ¢	10,07 ¢	0,7%
			Minimum par mois - monophasée	12,33 \$	12,33 \$	0,0%
			Minimum par mois - triphasée	36,99\$	36,99\$	0,0%
	1	I	Majoration pour mauvais facteur de puissance	10,26\$	10,32 \$	0,6%



Hausse moyenne de 0,8 % au 1 er avril 2019 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 0,2 % $\,$

Article	Article		vril 2019 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de	Prix	Prix	Variation
1er avril		Tarif	Description	1 ^{er} avril	1 ^{er} avril	1 ^{er} avril
2018	2019	14111	2 coch publi	2018	2019	2019
4.13	4.13	G9 courte durée	Majoration du montant mensuel minimal	12,33\$	12,33 \$	0,0%
			Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	5,97\$	6,00\$	0,5%
4.17	4.17	GD	Prime de puissance	5,25\$	5,28\$	0,6%
			Prix de l'énergie, été	6,20 ¢	6,25 ¢	0,8%
			Prix de l'énergie, hiver	15,36 ¢	15,47 ¢	0,7%
			Minimum par mois - monophasée	12,33\$	12,33\$	0,0%
			Minimum par mois - triphasée	36,99\$	36,99\$	0,0%
4.22	s. o.	Tarif de transition -	Redevance mensuelle	34,77\$	s. o.	s. o.
		Photosynthèse	Redevance mensuelle sur la puissance contractuelle (par kW)	6,48¢	s. o.	s. o.
			Prix de l'énergie	3,51 ¢	s. o.	s. o.
4.27	s. o.	Tarif de transition - Photosynthèse	Dépassement de plus de 10 % de la puissance contractuelle	13,50\$	s. o.	s. o.
4.28	s. o.	Tarif de transition -	Indice de référence au 1 ^{er} avril 2005	1,0	s. o.	s. o.
		Photosynthèse	Majoration au 1 ^{er} avril 2005, 2006 et 2007 en sus de la hausse moyenne	5%	s. o.	s. o.
			Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2008, en sus de la hausse moyenne	8%	s. o.	s. o.
4.33 et 4.34	4.21 et 4.22	Rodage de nouveaux équipements	- Majoration du prix moven	4%	4%	s. o.
		Moyenne puissance				
4.38	4.26	Essais d'équipements - Moyenne puissance	Multiplicateur (par kWh)	10,00 ¢	10,00 ¢	0,0%
4.45	4.33	Électricité interruptible -	Option I:			
		Moyenne puissance	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW)	13,00\$	13,00\$	0,0%
			Crédit nominal variable pour chacune des 20 premières heures d'interruption (par kWh)	20,00 ¢	20,00 ¢	0,0%
			Crédit nominal variable pour chacune des 20 heures d'interruption suivantes (par kWh)	25,00 ¢ 30,00 ¢	25,00 ¢	0,0% 0,0%
			Crédit nominal variable pour chacune des 60 heures d'interruption subséquentes (par kWh)	30,00 €	30,00 ¢	0,0 /6
			Option II:	9,10\$	9,10\$	0,0%
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chaque heure d'interruption (par kWh)	20,00 ¢	20,00 ¢	0,0%
4.47	4.35	Élastuisité intamuntibla		20,00 €	20,00 €	
4.47	4.55	Électricité interruptible - Moyenne puissance	Option I : Pénalité (par kW)	1,25 \$	1,25 \$	0,0%
			Option II : Pénalité (par kW)	0,50\$	0,50\$	0,0%
4.50	4.38	Électricité additionnelle - Moyenne puissance	Prix plancher (¢/kWh) - prix moyen au tarif M (2° tranche) à 25 kV et 100 % de FU	5,55 ¢	5,59 ¢	0,7%
s. o.	4.42	Tarif de relance industrielle - Moyenne puissance	Prix plancher (¢/kWh) - prix de la 2° tranche d'énergie du tarif M	s. o.	3,73 ¢	s. o.
4.55	4.45	Tarif BR	Consommation associée aux 50 premiers kW de puissance maximale appelée (par kWh)	10,95 ¢	11,03 ¢	0,7%
4.55	4.45	Tuny DR	Consommation associée à la puissance maximale appelée excédant 50 kW (par kWh)	20,54 ¢	20,68 ¢	0,7%
			Reste de l'énergie consommée (par kWh)	16,14 ¢	16,26 ¢	0,7%
			Minimum par mois - monophasée	12,33\$	12,33\$	0,0%
			Minimum par mois - triphasée	36,99\$	36,99\$	0,0%
s. o.	4.55	MPC	Prime de puissance	s. o.	14,55 \$	s. o.
			En période d'hiver :			
			Énergie consommée en dehors des événements de pointe critique	s. o.	3,00 €	s. o.
			Énergie consommée pendant les événements de pointe critique	s. o.	50,00 ¢	s. o.
			En période d'été :		E 02 -	
			210 000 premiers kWh par jour Reste de l'énergie	s. o. s. o.	5,03 ¢ 3,73 ¢	s. o. s. o.
			Minimum par mois - monophasée	s. o. s. o.	12,33 \$	s. o.
			Minimum par mois - triphasée	s. o.	36,99\$	s. o.
s. o.	4.67	G9PC	Prime de puissance	s. o.	4,23 \$	s. o.
		-	En période d'hiver :		,	
			Énergie consommée en dehors des événements de pointe critique	s. o.	7,88 ¢	s. o.
			Énergie consommée pendant les événements de pointe critique	s. o.	50,00 ¢	s. o.
			En période d'été :		46	
			Energie consommée	s. o.	10,07 ¢	s. o.
			Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	s. o. s. o.	12,33 \$ 36,99 \$	s. o. s. o.
			Majoration pour mauvais facteur de puissance	s. o. s. o.	10,32\$	s. o. s. o.
5.2	5.2	L	Prime de puissance	12,87 \$	12,87 \$	0,0%
3.∠	3.2	L.	Prix de l'énergie	3,27 ¢	3,28 ¢	0,0%
5.4	5.4	7	-			
5.6	5.6	L	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	7,53 \$ 22,59 \$	7,53 \$ 22,59 \$	0,0% 0,0%
	F 4 1	10				
E 4.4	5.14	LG	Prime de puissance	13,14\$	13,23 \$	0,7%
5.14	0.11		Prix de l'énergie	3.42 ♠ 8	3 46 *	
5.14	S. O.	LG	Prix de l'énergie Prime de dépassement quotidienne	3,43 ¢ 7,68 \$	3,46 ¢	0,9% s. o.



Hausse moyenne de 0,8 % au 1 $^{\rm er}$ avril 2019 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 0,2 %

Article	Article			Prix	Prix	Variation
ler avril	1 ^{er} avril	Tarif	Description	1 ^{er} avril	1 ^{er} avril	1 ^{er} avril
2018	2019			2018	2019	2019
5.33	5.25	Н	Prime de puissance	5,25 \$	5,28 \$	0,6%
			Énergie : autre que jours de semaine en hiver	5,31 ¢	5,36 ¢	0,9%
			Énergie : jours de semaine en hiver	18,08 ¢	18,08 ¢	0,0%
5.38 a)	5.30 a)	LD (option ferme)	Prime de puissance	5,25 \$	5,28 \$	0,6%
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		Prix de l'énergie, autre que jours de semaine en hiver	5,31 ¢	5,36 ¢	0,9%
			Prix de l'énergie, jours de semaine en hiver	18,08 €	18,08 ¢	0,0%
5.38 b)	5.30 b)	LD (option non ferme)	Prime de puissance par jour - interruptions planifiées	0,53\$	0,53 \$	0,0%
0.000)	0.000)	22 (option non-jerme)	Prime de puissance par jour - interruptions non planifiées	1,06\$	1,06\$	0,0%
			Prix de l'énergie	5,31 ¢	5,36 ¢	0,9%
			Maximum par mois - prime de puissance	5,25 \$	5,28 \$	0,6%
5.41	5.33	LD (option non ferme)	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 ¢	50 ¢	0,0%
5.47	5.39		-	4%	4%	
3.47	3.39	Rodage de nouveaux équipements (12 périodes ou plus)	Majoration maximale du prix moyen Majoration minimale du prix moyen	1%	1%	s. o. s. o.
						5.0.
5.48	5.40	Rodage de nouveaux équipements	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
		(moins de 12 périodes)				
5.51	5.43	Rodage de nouveaux équipements	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 ¢	50 ¢	0,0%
5.53 b)	5.45 b)	Essais d'équipements -	Multiplicateur (par kWh)	10,00 ¢	10,00 ¢	0,0%
		Grande puissance				
5.57	5.49	LP	Redevance annuelle	1 000 \$	1 000 \$	0,0%
5.64	5.56	LP	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 ¢	50 ¢	0,0%
			-	30 €	30 4	0,076
6.20	6.20	Électricité interruptible -	Option I:	42.00.0	42.00.0	0.00/
		Grande puissance	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW)	13,00 \$	13,00 \$	0,0%
			Crédit nominal variable pour chacune des 20 premières heures d'interruption (par kWh)	20,00 ¢	20,00 ¢	0,0%
			Crédit nominal variable pour chacune des 20 heures d'interruption suivantes (par kWh)	25,00 €	25,00 ¢	0,0%
			Crédit nominal variable pour chacune des 60 heures d'interruption subséquentes (par kWh)	30,00 €	30,00 ¢	0,0%
			Option II:			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW)	6,50\$	6,50 \$	0,0%
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'interruption (par kWh)	20,00 €	20,00 ¢	0,0%
6.24	6.24	Électricité interruptible -	Option I:			
		Grande puissance	Pénalité (par kW)	1,25 \$	1,25 \$	0,0%
			Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	5,00\$	5,00\$	0,0%
			Option II:			
			Pénalité (par kW)	0,60\$	0,60 \$	0,0%
						0,0%
			Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	2,50\$	2,50 \$	
6.32	6.32	Électricité additionnelle - Grande puissance	Prix plancher (¢/kWh) - prix moyen au tarif L à 120 kV et 100 % de FU	4,66 €	4,67 ¢	0,2%
6.36	6.36	Électricité additionnelle - Grande puissance	Prix du kWh au-delà de la référence en période de restriction	50 €	50 ¢	0,0%
6.45	6.46	Tarif de développement	Réduction tarifaire initiale	20%	20%	s. o.
0.43	0.40	économique	Reduction tarriaire initiale	20 /6	20 /6	S. O.
6.60	6.61	Tarif de relance industrielle -	Prix plancher (¢/kWh) - prix de l'énergie du tarif L	3,27 €	3,28 ¢	0,3%
0.00	0.01	Grande puissance	The planeter (c/ATTI) planet renergie un min 2	3,2, 4	5,20 €	0,070
6.64	6.65	Tarif de relance industrielle -	Prix du kWh au-delà de la référence en période de restriction	50 ¢	50 ¢	0,0%
0.01	0.00	Grande puissance	The distribution and the ference of periods at restream	30 €	50 €	0,070
7.2	7.2	DN	Redevance par jour par multiplicateur	40,64 ¢	40,64 ¢	0,0%
,	,.2	DIV	30 premiers kWh par jour par multiplicateur	5,91 €	40,64 € 6,07 ¢	2,7%
			Reste de l'énergie	41,05 ¢	41,38 ¢	0,8%
			Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	41,05 ¢ 5,40 \$	41,38 ¢ 6,21 \$	15,0%
			Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	6,21\$	6,21\$	0,0%
	7.0					
7.8	7.8	G, G-9, M, MA rés. autonomes	Pénalité sur l'énergie	77,60 ¢	78,22 ¢	0,8%
7.10	7.10	Tarif MA - Structure	Centrale au diesel lourd (par kW au-delà de 900 kW)	31,11 \$	31,35 \$	0,8%
			Centrale au diesel lourd (par kWh au-delà de 390 000 kWh)	15,48 ¢	15,48 ¢	S. O.
			(mise à jour octobre 2018)			
			Autres cas (par kW au-delà de 900 kW)	61,14 \$	61,62 \$	0,8%
			Autres cas (par kWh au-delà de 390 000 kWh)	32,33 ¢	32,33 ¢	s.o
			(mise à jour octobre 2018)			
7.11	7.11	Tarif MA - Révision des prix de	A - Centrale au diesel lourd - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh)	2,76 €	2,78 ¢	0,7%
		l'énergie	B - Centrale au diesel lourd - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh)	11,57 ¢	11,57 €	s. o.
			C - Prix moyen du diesel n°6 (2% s) pour la région de Montréal	s. o.	s. o.	s. o.
			(prix en date d'octobre 2017 : 64,00 \$/baril)			
			D - Prix moyen de référence du diesel lourd n°6 (2% s) (par baril)	58,20\$	58,20 \$	s. o.
			E - Autres cas - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh)	2,76 €	2,78 ¢	0,7%
	1		F - Autres cas - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh)	26,44 ¢	26,44 ¢	s.o
						i
			G - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal	s. o.	s. o.	S. O.
			G - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2017 : 68,78 ¢/litre)	s. o.	s. o.	s. o.



Hausse moyenne de 0,8 % au 1 er avril 2019 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 0,2 %

Article	Article	inie de 0,0 /0 au 1 a	vin 2019 a rexception du tain L pour lequer la nausse est d	Prix	Prix	Variation
1er avril	1 ^{er} avril	Tarif	Description	1 ^{er} avril	1 ^{er} avril	1 ^{er} avril
2018	2019	14111	Description	2018	2019	2019
7.17	7.17	Mesurage net nour automoducteur	Prix pour l'électricité injectée - centrale hydraulique (par kWh)	s. o.	2,96 €	s. o.
7.17	7.17	- Option III	Prix pour l'électricité injectée - centrale au mazout lourd (par kWh)	17,00 \$	17,00 ¢	0,0%
		- Option III	Prix pour l'électricité injectée - centrale au diesel léger (par kWh)	33,00 \$	33,00 ¢	0,0%
			Prix pour l'électricité injectée - centrale diesel arctique (par kWh)	47,00 \$	48,00 €	2,1%
7.28	7.28	Électricité interruptible avec	Crédit fixe (par kW)	6,00\$	6,00\$	0,0%
7.20	7.20	préavis - Réseaux autonomes	Cleut fixe (pai kw)	0,00 \$	0,00 \$	0,078
7.29	7.29	Électricité interruptible avec	Composantes du crédit variable :			•
		préavis - Réseaux autonomes	A - Coût d'entretien et d'exploitation (par kWh)	2,73 ¢	2,75 €	0,7%
			B - Coût de l'énergie pour l'année de référence 2012 (par kWh) :			
			-au nord du 53 ^e parallèle	54,50 ¢	54,50 €	s. o.
			-au sud du 53 ^e parallèle	35,50 ¢	35,50 €	s. o.
			C - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal	s. o.	s. o.	s. o.
			(prix en date d'octobre 2017 : 68,78 ¢/litre)			
			D - Prix moyen de référence du diesel n°1 (par litre)	87,66 ¢	87,66 €	S. O.
7.38	7.38	Électricité interruptible sans	Crédit (par kW)	1,20 \$	1,20 \$	0,0%
		préavis - Réseaux autonomes	Crédit maximum (par kW)	33,33 \$	33,33 \$	0,0%
8.3	8.3	Tarif F	Prime de puissance par mois	44,34 \$	44,69\$	0,8%
9.4	9.4	Éclairage public	Prix de l'énergie	10,27 ¢	10,35 ¢	0,8%
		(service général)				
9.10 a)	9.10 a)	Éclairage public	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W) - par luminaire	22,29 \$	22,47 \$	0,8%
		(service complet)	Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W) - par luminaire	24,30 \$	24,48 \$	0,7%
			Vapeur de so dium : 14 400 lumens (ou 150 W) - par luminaire	26,22\$	26,43 \$	0,8%
			Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W) - par luminaire	30,78\$	31,02 \$	0,8%
9.10 b)	9.10 b)	Éclairage public (service complet)	Diodes électroluminescentes : 6 100 lumens (ou 65 W) - par luminaire	22,98\$	23,16\$	0,8%
9.14	9.14	Sentinelle (avec poteau)	7 000 lumens (ou 175 W) - par luminaire	41,22 \$	41,55 \$	0,8%
			20 000 lumens (ou 400 W) - par luminaire	54,33 \$	54,75 \$	0,8%
9.15	9.15	Sentinelle (sans poteau)	7 000 lumens (ou 175 W) - par luminaire	32,40 \$	32,67 \$	0,8%
		•	20 000 lumens (ou 400 W) - par luminaire	46,71 \$	47,07\$	0,8%
10.2	10.2	Crédit d'alimentation en	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV	0,612\$	0,612\$	0,0%
		moyenne ou en haute tension	Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV	0,981\$	0,981\$	0,0%
		9	Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV	2,190 \$	2,190 \$	0,0%
			Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV	2,679\$	2,679\$	0,0%
			Tension égale ou supérieure à 170 kV	3,540 \$	3,540 \$	0,0%
10.3	10.3	Crédit d'alimentation aux tarifs	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,241 ¢	0,241 €	0,0%
		domestiques		*/=== *	-,	,,,,,
10.4	10.4	Rajustement pour pertes de	Réduction mensuelle sur la prime de puissance	17,76 ¢	17,76 ¢	0,0%
		transformation	1			.,
11.3	11.3	Service VISILEC	Montant par mois	89 \$	89 \$	0,0%
11.10	11.10	Service VIGIELIGNE	Frais annuels pour une 1 ^{re} licence	2 400 \$	2 400 \$	0,0%
			Frais annuels pour une 2 ^e ou une 3 ^e licence	600 \$	600\$	0,0%
			Frais annuels par licence supplémentaire	120 \$	120\$	0,0%
11.17	11.17	Service SIGNATURE	Frais annuels par point de livraison	5 250 \$	5 250 \$	0,0%
		(service de base)	- *			
11.18	11.18	Service SIGNATURE	Frais annuels pour le suivi des harmoniques	5 000 \$	5 000 \$	0,0%
		(options)	Frais annuels pour le tableau de bord local	500 \$	500\$	0,0%
			Frais annuels pour le bilan des indicateurs et le balisage du comportement des charges	5 000 \$	5 000 \$	0,0%